



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance extraordinaire du Conseil municipal le 18 avril 2019, à 19 h, au Centre récréatif Jean-Guy Houle, 151, rue Gamelin.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 2019-01 suivante :

Nature de la demande : Dérogation mineure afin de permettre la reconstruction du bâtiment principal à une distance moindre que la norme prescrite par l'article 7.2 du règlement de zonage 2008-262.

Zone 146-CR

Raisons : Reconstruction d'un bâtiment bénéficiant de droits acquis.

Dérogation demandée : Marge avant de 3.77 m  
Marge latérale donnant sur rue de 3.20 m

Norme : Article 7.2 – La marge avant minimale prescrite est de 9m

Identification du site concerné : 271, rue Sainte-Anne  
Sainte-Anne-de-la-Pérade  
Lot : 4 174 796  
Matricule : 0459-19-0547

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade ce 2 avril 2019.

Jacques Taillefer,  
Directeur général et secrétaire-trésorier